

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Manoir XV domaine de Peyrafort

La maison d'hôtes n'est pas un lieu librement ouvert au public. C'est une famille qui vous accueille chez elle. Il y a peut-être d'autres voyageurs sous le même toit.

C'est pourquoi nous vous invitons à profiter des lieux à votre disposition dans la convivialité et le respect de tous, en bon père de famille. Afin de vous apporter le meilleur service ou des prestations à la demande, vous pouvez m'appeler au 06.22.96.80.92

Arrivées et départs : Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles vous serez attendus entre 17h et 20h.

Les départs s'effectuent avant 10h00 heures.

Le règlement de votre chambre : Il s'effectue lors de la réservation par un règlement de 50 % à titre d'arrhes. Le solde est réglé en espèces ou par carte bleue à la remise des clefs.

Les petits déjeuners : Pour votre plus grand confort les petits déjeuners sont servis entre 7h00 et 9h00, dans la salle de réception ou sur la terrasse supérieure lorsque la saison et le temps le permettent. Nous vous prions de préciser l'horaire souhaité de ce service lors de votre arrivée. Nous ne servons plus le petit-déjeuner après 9h00.

Votre chambre ou suite : Les chambres ne sont pas prévues pour faire de la lessive, cuire des aliments dans la bouilloire ou étendre son linge aux fenêtres.

Nous pouvons vous indiquer une laverie à proximité.

La télévision avec TNT est à votre disposition. Pour les chambres, à l'intérieur de la maison, le son doit être modéré à partir de 22 heures.

Nos clients bénéficient de la WIFI gratuitement. Tout chargement illégal est interdit.

S'il est de tradition que les visiteurs rangent literie, effets et vêtements, leurs hôtes effectuent chaque jour un passage de propreté ; notamment pour vider les poubelles.

Le changement du linge et le ménage général sont effectués tous les trois jours. Toutes réparations éventuelles liées à des dégradations, volontaires ou non, sont à la charge du client.

Les objets de valeur (bijoux, appareils électroniques ou photographiques divers, moyens divers de paiement, etc. ) ne doivent pas être laissés seuls dans les chambres ou dans les véhicules en stationnement.

Les hôtes déclinent toute responsabilité en cas de disparition des objets.

Stationnement des véhicules : Il est gratuit sous la responsabilité des propriétaires de ceux-ci. Compte tenu du nombre restreint de places, la disposition des véhicules est sous le contrôle de vos hôtes.

Tout véhicule supplémentaire à hauteur d'un véhicule par chambre, sera facturé 5€ par nuitée.

Dispositions générales : En respect du décret N° 2006-1386 du 15 Novembre 2006, il est interdit de fumer ou de vapoter dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises, est donc non fumeur. Néanmoins les fumeurs peuvent fumer librement dans la cour ou en terrasse. Merci aux fumeurs de ne pas jeter leurs mégots dans les espaces communs ou les pots fleuris, nous essayons de les aider à arrêter de fumer, merci de les y aider.

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés. Par respect pour l'ensemble des occupants une tenue décente et des chaussures aux pieds sont de rigueur dans vos déplacements dans les parties communes.

Ethique générale : Les propriétaires du « Manoir XV » sont sensibles et attentifs à la sauvegarde de notre planète et à la protection de l'environnement. Il effectue quotidiennement le tri des déchets et vous remercie d'éviter:

- Tout gaspillage d'eau.
- Eteindre vos lumières quand vous quittez votre chambre.
- Eteindre le chauffage si vous ouvrez vos fenêtres.

Vous pouvez éviter d'utiliser la totalité des serviettes si vous n'en avez pas réellement besoin.

Nous vous souhaitons un excellent séjour !